

## Conseil municipal du 3 mars 2010

### **Procès-verbal**

L'an deux mille dix le 3 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

**Étaient présents :** M. BESSET / M. EUVERTE / Mme PELFORT / M. HARDIVILLEZ / Mme RIBOUILLARD / M. ROTH / Mme BARRET / M. FILIPPI / Mme PARASCHIV / M. OZON / Mme DEKKER / Mme SALVADOR / M. BOGAERT / Mme ERNOULT / M. MILON / Mme SPECQUE / Mme HADDAR / M. BLANCHARD / M. HUBERT / M. ARISI / Mme GUINION / Mme GERTHOFFERT.

**Étaient absents excusés :** Mme CARRASCO (pouvoir à M. MILON) / M. HAUDECOEUR (pouvoir à M. ROTH) / Mme ARRU (pouvoir à Mme PARASCHIV) / M. MAZET (pouvoir M. BOGAERT) / Mme TAQUET (pouvoir à M. BLANCHARD).

Secrétaire de séance : M. ROTH

En exercice : 27	Présents : 22	Votants : 27	Procurations : 5
------------------	---------------	--------------	------------------

#### Approbation du procès-verbal de la précédente séance

4 abstentions, 22 voix pour

#### 1) Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur BESSET précise qu'il s'agit d'un débat sans vote et que les orientations budgétaires proposées sont une déclinaison du programme de mandat qui figure également sur le site internet. Il explique que ces orientations budgétaires ont été réalisées grâce à un mélange de volontarisme dans les actions et de prudence dans les finances.

#### a) Contexte des finances publiques

Monsieur EUVERTE explique que dans ce contexte économique et avec un déficit cumulé de 140 milliards, l'Etat qui s'est engagé pour 2010 à maintenir le produit de la taxe professionnelle, ne peut abonder que faiblement les dotations aux collectivités (+ 0,6% au total). L'augmentation des dotations ne représente que la moitié de l'inflation prévisionnelle. La progression de la Dotation Globale de Fonctionnement des communes se situera entre 0% et 0,75% des 0,6 % du total des dotations d'Etat évoquées précédemment.

En revanche afin de maintenir l'investissement des collectivités, il explique que le processus de remboursement de la TVA au bout d'un an est devenu la règle pour les collectivités qui ont réalisé des investissements supérieurs en 2009 à ceux de 2008, ce qui est le cas de Saint-Leu d'Esserent.

Monsieur EUVERTE explique que les ressources de fonctionnement des collectivités territoriales proviennent essentiellement à hauteur d'environ :

- ✓ 70% des impôts locaux : les 4 taxes locales d'habitation (TH) payées par les habitants, foncières bâtie et non bâtie (TFB et TFNB) payées par les propriétaires de locaux et de terrains et la Taxe Professionnelle (TP) payée par les entreprises.
- ✓ 25% des Dotations Générales de Fonctionnement de l'Etat
- ✓ 5% de la part de facturation des services

- Concernant les impôts locaux, la suppression de la taxe professionnelle se traduit, pour les collectivités locales, par l'attribution d'un nouveau panel de ressources spécifique pour chaque niveau de collectivité locale (Communes/Communautés de Communes, Départements, Régions) :

- ✓ La Taxe d'Habitation (TH) et la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) continueront à être perçues par les Communes et Communautés de Communes qui récupéreront en plus les TH et TFNB précédemment perçues par les départements et régions,
- ✓ La Taxe Foncière Bâtie (TFB) continuera à être perçue par les Communes, Communautés de Communes et Départements qui récupéreront en plus les TFB précédemment perçues par les Régions,
- ✓ La Taxe Professionnelle (TP) est supprimée et remplacée par :

- de nouveaux impôts locaux :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) qui représente la part inchangée de l'imposition sur le foncier de l'ancienne TP. Cette CFE sera perçue uniquement par les Communes et Communautés de Communes qui récupéreront ainsi la part correspondante précédemment perçue par les Départements et Régions,

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dont le taux est fixé à 1.5%. Le produit de cette CVAE est réparti de la façon suivante : 25% pour la Région, 48.5% pour le Département et 26.5% pour les Communes et Communautés de Communes. La CVAE ne compensant que partiellement la part de l'imposition sur les immobilisations des entreprises de l'ancienne TP, le rééquilibrage des recettes est assuré par l'Etat les mesures qui suivent,

- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) dont le produit sera affecté aux différents niveaux de collectivité (principalement les Régions) en fonction de la nature des équipements installés (l'IFER étant une imposition sur les immobilisations des entreprises de réseaux - EDF, France Télécom, SNCF, ... -qui bénéficient d'une réduction d'impôts particulièrement importante de leurs revenus du fait de la suppression de la TP)

- des transferts d'impôts locaux précédemment prélevés par l'Etat :

- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) qui sera désormais perçue par les Communes et Communautés de Communes,

- La Taxe sur les Conventions d'Assurance (TSCA) et les Droits de Mutation à titre onéreux (DTMO) qui seront désormais perçus par les Départements,

- des contributions complémentaires de l'Etat garantissant, à travers un mécanisme de compensation (le FNGIR = Fonds National de Garantie Individuel de Ressources), le maintien des ressources de chaque collectivité

locale au niveau du montant des 4 taxes perçues en 2009.

La loi de finances 2010 qui a institué ces mécanismes de compensation prévoit des clauses de revoyure (mi-2010, fin 2010 et fin 2011) qui permettront d'ajuster ces ressources pour les années suivantes.

Monsieur EUVERTE rappelle que pour la ville de Saint-Leu, le montant de la taxe professionnelle est nettement supérieur à celui de la plupart des communes. Il précise qu'avant compensation de l'Etat, la perte représenterait 1/3 des ressources de la taxe (1 579 000 €). Il précise également que la compensation de l'Etat n'étant indexée sur l'inflation, ces ressources vont subir une baisse progressive.

- Concernant la Dotation Générale de Fonctionnement de l'Etat (DGF), compte tenu de la situation économique actuelle et la dette publique actuelle qui s'élève à 140 Milliards, l'Etat ne répercutera qu'une partie de l'inflation (1,2%) sur la DGF à hauteur de 0.6 %.

#### b) La situation financière de la ville

*Arrivée de Madame GUINION à 21 h 20*

Monsieur EUVERTE explique que la réduction des charges de fonctionnement enregistrée en 2008 (- 197 337 € représentant 3,44%) a été accentuée en 2009 par rapport à 2008 (- 296 687 € soit 5,35%), ce qui représente au total des deux exercices une économie de 494 024 € permettant d'augmenter d'autant la capacité d'auto financement de la commune.

Les recettes de fonctionnement sont restées stables : 6 343 246 € en 2009 contre 6 318 952 € en 2008, soit + 0,38%. Malgré la stabilisation des taux d'imposition, les impôts et taxes ont progressé de 1,5%.

Monsieur EUVERTE observe que les résultats de la section d'investissement démontrent que les objectifs de remise à niveaux des équipements ont été atteints. La dépense totale s'élève à 1 631 169 € en 2009 contre 1 457 615 € représentant une augmentation de 11,91 % hors restes à réaliser. Il ajoute que cette relance a été réalisée grâce à un autofinancement plus important.

Monsieur EUVERTE annonce également que l'endettement de la ville a dans le même temps été réduit, passant de 4 116 345 € au 1<sup>er</sup> janvier 2009 à 3 881 911 € au 31 décembre 2009. Il précise que cette réduction a été rendue possible par la décision de ne pas réaliser de nouvel emprunt en 2009.

Monsieur EUVERTE informe que la Commission Finances se réunira avant le vote du budget.

#### c) Stratégie financière

Monsieur EUVERTE explique que bien que l'amélioration de la situation budgétaire et financière de la ville soit incontestable, il faut rester prudent et poursuivre les efforts de réduction des charges de fonctionnement afin de :

- compenser la réduction éventuelle des recettes
- continuer à augmenter les investissements nécessaires à la ville
- tout en stabilisant les taux des impôts locaux pour la seconde année consécutive

Monsieur BESSET remercie Monsieur EUVERTE pour sa présentation et souligne que c'est un bel effort de pédagogie car les différents changements devaient être expliqués et développés.

d) Orientations des projets

Monsieur BESSET précise que c'est grâce à la nouvelle organisation et au travail des services que les frais de fonctionnement ont pu être réduits. Puis il explique qu'en 2010, la politique municipale sera poursuivie et intensifiée en particulier dans les domaines d'intervention suivants, grands chantiers du mandat :

➤ L'amélioration du cadre de vie

- La réhabilitation de l'entrée Est de la ville par la création d'un rond point et d'un tourne à gauche, d'une piste cyclable et de la requalification des abords par traitement végétal
- La création d'un tourne à gauche pour desservir les logements de l'Impasse Chevelu et l'enfouissement des réseaux de l'entrée Ouest de la ville
- La création d'un espace vert rue d'Hardillière par l'équipe du nouveau chantier d'insertion, projet qui tient la Municipalité à cœur
- Les études pour l'installation d'espaces de convivialité dans les divers quartiers, symboles de l'attachement de la ville pour ses quartiers et lieux d'animations privilégiés. Monsieur BESSET explique que ce projet se fera en collaboration avec la population.
- Les études pour la réalisation de la coulée verte entre la Place de la République et la Mairie et pour l'aménagement d'une zone verte municipale aux alentours de la Base de Loisirs
- La réalisation d'un plan de fleurissement nouveau, faisant davantage place au développement durable et à la gestion différenciée des espaces afin de limiter les besoins en eau et en personnel
- L'accompagnement du projet gendarmerie au niveau de l'accès piéton qui passera par Charles de Gaulle

➤ La poursuite de la valorisation du Patrimoine historique

- Des travaux d'entretien de l'Abbatiale, de la Cave Banvin et de celle du Presbytère. Monsieur BESSET précise qu'une étude avec maître d'œuvre se fera pour rendre l'Abbatiale totalement accessible. Il ajoute la création probable de toilettes et d'un nouveau parking.
- La sécurisation de la Carrière des Danses
- L'étude et les travaux pour la création d'un sas à l'Abbatiale permettant d'admirer l'intérieur de ce lieu, même lors de sa fermeture
- L'étude sur l'accessibilité (Parvis, toilettes) et sur l'aménagement du jardin Est de l'Abbatiale
- L'ouverture sécurisée des souterrains du Château de la Guesdière

➤ Le soutien au tissu économique local

- L'aide à l'implantation d'un magasin LIDL permettant de supprimer une friche industrielle en entrée de ville et de proposer une offre commerciale de proximité différente de celle des commerces de centre ville

- Le soutien aux entreprises et commerces locaux grâce à un travail approfondi avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise et avec une association de commerçants en voie de création
  - La recherche de repreneurs pour les diverses friches industrielles et la poursuite des contacts sans concession avec les propriétaires de ces friches
  - La poursuite de l'animation du club des entrepreneurs
- La volonté d'une urbanisation mesurée et respectueuse de l'environnement
- Le soutien à la création d'un éco-quartier d'environ 50 maisons respectueuses des critères de construction durable. Monsieur BESSET souligne qu'il s'agit d'un projet fondamental pour relancer la construction neuve.
  - Le respect de l'intégration dans le site, rue de Boissy, d'un programme de Oise Habitat
  - La réflexion et la construction de la ville de demain par le démarrage du Plan Local d'Urbanisme
  - L'accentuation de la relance de la construction diffuse dans tous les quartiers grâce aux premiers effets de la modification du Plan d'Occupation des Sols votée fin 2008
- L'approfondissement d'une politique sociale répondant aux besoins de chacun
- La mise en place d'un chantier d'insertion s'adressant aux demandeurs d'emploi locaux
  - La poursuite de la politique sociale de la ville avec l'épicerie sociale, les aides de toutes sortes, et l'augmentation des permanences de partenaires
  - L'étude sur l'accessibilité des voiries et des bâtiments dans le cadre de la commission accessibilité
  - La création de places de stationnement Handicapés et l'accessibilité de la Salle Art et Culture. (L'ensemble des nouvelles infrastructures créées ou améliorées prend en compte la question de l'accessibilité).
  - Etudes sur une meilleure prise en compte des revenus et de la taille des familles dans certains tarifs municipaux, et sur l'adaptation des services aux horaires des usagers
- Le soutien aux actions citoyennes, culturelles et sportives
- L'animation et l'aide aux projets du Conseil Municipal des Jeunes, action citoyenne par excellence
  - Le soutien aux associations culturelles et sportives par les subventions, la mise à disposition de locaux
  - Une étude globale sur les besoins sportifs à moyen terme et leur conséquence sur les équipements municipaux
  - La pérennisation des animations et des événements municipaux, nécessaire pour créer du lien social
  - La création d'un guichet unique pour la culture à la Médiathèque, dans le contexte d'une étude sur l'aménagement de la Médiathèque et de l'ensemble des bâtiments du pôle culturel (Ecole de Musique, ancien OMCJ...)

➤ L'amélioration de la communication et de l'image de la ville

- La création d'une lettre électronique permettant d'informer tous ceux qui le désirent quasiment en temps réel. Monsieur BESSET précise que le fichier de contacts va se développer de plus en plus.
- L'amélioration du site internet de la ville et le remplacement des panneaux d'informations qui va s'intégrer à une démarche de quartier
- L'étude et la réalisation d'une signalétique directionnelle et des divers bâtiments municipaux
- La création d'un nouveau logo et d'un slogan fédérateur reflétant les valeurs de la ville

➤ La structuration de l'organisation municipale

- Etude sur un Plan Communal de Sauvegarde  
Monsieur BESSET évoque à ce sujet l'actualité nationale concernant les intempéries en Vendée et en Charente-Maritime en expliquant que chaque commune doit être préparée à ce genre de situation. Il précise que l'étude sur le Plan Communal de Sauvegarde permettra d'aboutir à un document complet.
- Continuation du plan d'informatisation des procédures et des contacts
- Réflexion permanente sur les compétences et la polyvalence qui est de plus en plus nécessaire dans les services à la population

Madame DEKKER remercie Monsieur EUVERTE pour la présentation très claire qu'il a faite sur les orientations budgétaires qui a permis de bien voir la situation financière de la ville. Elle explique que les économies qui ont été réalisées en deux ans permettront d'avancer plus sereinement dans l'avenir.

Monsieur HUBERT soulève le point de la réfection des voiries et des trottoirs en signalant l'urgence des rues des Iles, Fabre d'Eglantine et Quai d'Amont. Il souhaite également qu'une réflexion sur le panneau lumineux soit menée afin de définir un emplacement plus adapté.

Monsieur HARDIVILLEZ explique qu'un tableau de marche a été établi prenant en compte les linéaires et les états de route de la commune dans son ensemble. Il précise qu'il a fallu ajuster en fonction des opportunités présentées à la ville telle que l'arrivée de l'enseigne LIDL sur la commune qui nécessite un gros travail d'aménagement d'entrée de ville. Il ajoute que de nombreux dossiers sont avancés dans la réflexion mais qu'ils ne pourront aboutir cette année en raison d'investissements trop conséquents. Monsieur HUBERT relève tout de même un problème de sécurité majeur à certains endroits de la ville. Monsieur HARDIVILLEZ explique que les projets de voirie sont très importants et que la bonne préparation d'un chantier équivaut à 75% de la réussite de ce dernier. Il ajoute qu'une vigilance sera accordée aux rues précitées afin que celles-ci ne se dégradent pas plus. Il précise qu'il est aussi nécessaire de solliciter les subventions ce qui implique de mener les réflexions et la préparation des chantiers bien en amont.

Monsieur BLANCHARD remercie également Monsieur EUVERTE pour sa présentation et pour la franchise qu'il a eue concernant la situation financière actuelle, en ajoutant que le Gouvernement et le Président de la République, qui sont à l'origine de ces décisions, peuvent « dormir tranquilles » puisque rien ne leur ait reproché à Saint-Leu. Il évoque ainsi un tournant dans les finances en expliquant que la situation ne sera plus comme avant.

Monsieur BLANCHARD explique que ce sont les salariés qui pâtissent de cette situation avec l'augmentation du chômage, de la précarité, et des inégalités sociales. Il ajoute à ce titre qu'il a une pensée solidaire pour les lupoviciens touchés par cette crise.

Monsieur BLANCHARD rappelle également que la commune a déjà connu cette situation lors des fermetures des entreprises GALVA 60 et STRADAL en 2009 qui ont contribué à la suppression de 50 emplois directs. Il aurait souhaité que ces réalités soient intégrées dans la préparation budgétaire 2010 car elles auront des conséquences à terme sur le budget de la ville. Monsieur BLANCHARD propose donc que le budget 2010 soit construit à partir de cette réalité économique et sociale avec une volonté de renforcer l'action sociale en faveur de ceux qui en ont le plus besoin.

Monsieur BLANCHARD explique que les collectivités ne sont en rien responsables du déficit de l'Etat puisqu'elles n'y contribuent qu'à hauteur de 10%. Il rappelle que l'aide aux communes n'a évolué que de 0,6 % avec un taux d'inflation de 2%. Monsieur BLANCHARD évoque également l'annonce d'une reprise de l'inflation pour l'année 2010. Il ajoute que le principal aspect de la suppression de la taxe professionnelle est que les communes ont perdu au 1<sup>er</sup> janvier 2010 une part essentielle de leur autonomie. Monsieur BLANCHARD évoque ainsi le fait que les entreprises telles que EDF, VINCI, la SNCF ou encore MITTAL vont bénéficier grâce à la suppression de la taxe professionnelle de 12,3 milliards d'euros.

Monsieur BLANCHARD souligne par ailleurs l'omission de certains points dans la présentation de Monsieur EUVERTE :

- Perte de l'inflation
- Perte de la hausse annuelle des bases décidées dans la loi de finances chaque année au Parlement
- Perte liée aux besoins grandissants de la population
- La cotisation foncière des entreprises ne rapportera que 20% de ce que rapportait la taxe professionnelle
- La cotisation foncière subit un abattement de 30%
- La suppression du mécanisme de déliaison qui permettait d'augmenter un peu plus vite la contribution des entreprises et un peu moins vite celle des ménages

Monsieur BLANCHARD évoque la compensation de l'Etat qui représente 40% des produits fiscaux et qui ne pourra pas continuer à garantir ces mêmes ressources pendant plusieurs années.

Monsieur BLANCHARD explique que le groupe d'opposition aurait préféré moins d'apolitisme et plus de courage politique, ainsi qu'une vraie volonté de porter en avant les intérêts de la population. Il ajoute que la situation financière de la ville a été présentée à l'avantage de la Municipalité.

Monsieur BLANCHARD, au nom du groupe d'opposition, souhaite poser quelques questions sur la stratégie financière de la ville. Il serait intéressant, selon lui, d'indiquer dans le Budget Primitif 2010 par quels moyens on va compenser la baisse des recettes (habitants, associations, services à la population). Monsieur BLANCHARD souhaite également savoir à quel niveau la Municipalité va développer les investissements, quels emprunts vont être réalisés et à quel taux.

Monsieur BLANCHARD évoque le fait que les propositions annoncées par la nouvelle équipe manquent de dynamisme et d'ambition. Il souhaiterait plus d'investissements dans un certain nombre d'équipements qui font défaut aujourd'hui. Il regrette par ailleurs l'omission de l'étude sur l'aménagement des Berges de l'Oise car elle est une condition indispensable pour lever le litige actuel avec le Conseil Général au sujet de l'implantation de la nouvelle passerelle piétons vélos. Monsieur BLANCHARD espère donc que ce point sera évoqué dans le Budget Primitif 2010.

Monsieur BLANCHARD observe par ailleurs que certains points n'ont pas été évoqués comme l'évolution des orientations tarifaires, les subventions aux associations, les ambitions culturelles, sportives et concernant la jeunesse, et le développement de l'action sociale.

Monsieur BLANCHARD trouve que les propositions de la nouvelle équipe donnent l'image d'une ville repliée sur elle-même et souhaite une ville qui s'appuie sur son histoire, sur son patrimoine, pour se tourner vers l'avenir : une ville ambitieuse, courageuse, combative et fière.

Monsieur BLANCHARD évoque des propositions modernes grâce au choix de développement durable et de l'utilisation du recours aux nouvelles technologies d'information et de communication. Le groupe d'opposition souhaite également des politiques ambitieuses pour la culture, l'école, le sport et la jeunesse. Il évoque également un partenariat solide avec les autres collectivités et avec les autres institutions, un service public moderne, disponible et déployé. Monsieur BLANCHARD souhaite par ailleurs un véritable combat contre l'offensive UMP. Il exige de vraies réformes des collectivités avec une vraie justice sociale pour les impôts, ainsi qu'une progression dans la voie de démocratie locale.

Monsieur BLANCHARD propose également une maîtrise des charges de fonctionnement sans pénaliser les services à la population et le personnel municipal. Le groupe d'opposition souhaite par ailleurs construire un budget d'investissement favorable à l'emploi et à l'activité économique.

Monsieur BESSET souhaite revenir aux fondamentaux et explique que la rupture de cette année dont Monsieur BLANCHARD parle abondamment et qui est nationale et abusive selon ce dernier, renvoie à un phénomène beaucoup plus local qui est le changement que la nouvelle équipe a institué dans les finances depuis 2008. Il ajoute que le grand changement intervient sur la baisse des dépenses courantes de fonctionnement indépendamment de l'excédent de fonctionnement qui est rebasculé en investissement. Monsieur BESSET explique ainsi que les dépenses de fonctionnement n'avaient pas baissé avant l'arrivée de la nouvelle équipe et avaient même progressé (+ 1,5%) en 2007. Il ajoute que ces dépenses ont baissé de 2,5% en 2008 grâce aux actions de la nouvelle équipe municipale, et de 5% en 2009. Monsieur BESSET exprime le fait que ces efforts d'ajustements auraient du être beaucoup plus importants à faire aujourd'hui s'ils n'avaient pas été réalisés dès 2008, ce qui aurait pu réduire la qualité des services. Monsieur BESSET conclut sur le fait que le véritable changement s'est fait à partir de 2008 et sur le fait qu'il s'agisse d'un effort local qui n'a pas besoin de s'appuyer sur quelque résolution nationale qu'elle soit.

Monsieur BESSET explique que les taux d'imposition ont été stabilisés sans faire diminuer les recettes de fonctionnement.

Monsieur BESSET ajoute que l'environnement économique et social a amené l'équipe municipale à proposer des mesures ambitieuses comme le projet de chantier d'insertion qui représente une réponse importante au niveau local, au sujet d'emplois et de jeunesse, comme l'a développé précédemment Monsieur BLANCHARD.

Monsieur EUVERTE souhaite s'exprimer sur l'intervention de Monsieur BLANCHARD en regrettant les grandes envolées lyriques politiques qui sont faites par ce dernier. Il regrette les accusations évoquées par Monsieur BLANCHARD concernant l'appartenance de la municipalité à un groupe politique. Monsieur EUVERTE ajoute que l'équipe municipale est fière d'être une équipe en-dehors des partis, ni de droite ni de gauche, et qu'elle souhaite gérer les affaires de la commune dans les intérêts de celle-ci et en respectant la totalité des opinions, qu'elles soient de droite ou de gauche. Monsieur EUVERTE respecte les opinions de Monsieur BLANCHARD mais il n'accepte pas les accusations qui sont faites.

Monsieur EUVERTE souhaite également relever une inexactitude dans l'intervention de Monsieur BLANCHARD concernant la compensation de la taxe professionnelle par l'Etat. En effet, il explique que cette compensation va être financée à hauteur de 10% par l'Etat, et non pas 40%, et que la plus grande partie se fera par un fonds alimenté par les communes bénéficiaires.

Concernant la compensation des baisses de recettes, Monsieur EUVERTE explique que les bases 2010 multipliées par les taux 2009 seront peut-être supérieures aux bases 2009. Il ajoute que même si l'on perd 0,6% sur nos ressources, ce qui représente une baisse de 36 000 euros sur les recettes de fonctionnement, la commune peut compenser cette perte grâce aux 500 000 euros qu'elle a économisé en deux ans.

Monsieur BLANCHARD précise qu'il a seulement évoqué l'apolitisme de l'équipe municipale et qu'il respecte toutes les personnes présentes. Monsieur BESSET rappelle que les accusations de Monsieur BLANCHARD sont récurrentes. Monsieur BLANCHARD évoque le fait que l'équipe municipale fait de la politique même sans le vouloir.

Concernant la baisse des recettes comme l'a évoqué Monsieur EUVERTE, Monsieur BLANCHARD explique qu'il est important de voir comment vont évoluer les besoins de la population. En effet, il ajoute qu'il va bien falloir financer les demandes de la population en matière de développement durable, de nouvelles technologies et de nouveaux services.

Madame DEKKER explique qu'en tant qu'individu, chacun est engagé. Elle précise que dans la vie municipale, les conseillers municipaux sont là pour répondre à l'ensemble des lupoviciens. Madame DEKKER ajoute qu'elle respecte toute personne dans son choix politique. Elle exprime également le fait que d'après les lupoviciens, la nouvelle équipe municipale ne manque ni d'ambition, ni de courage, ni de fierté, et que les choses ont beaucoup avancé en deux ans.

Monsieur BESSET souhaite revenir sur le projet de passerelle en précisant que nous avons plusieurs kilomètres de berges qui se structurent en trois parties. Il explique que la partie économique, en amont (Creil-Précy), se compose de terrains très vastes actuellement gérés par EDF, EUROVIA, la SNCF et PRAXAIR, et est peu tournée vers le tourisme. Il note également la partie Aval, à partir des péniches et jusqu'à la frontière avec Villers-sous-St-Leu, sans circulation automobile, qui permettra l'aménagement par le Conseil Général du projet Trans'Oise. Entre les deux, sur la partie qui borde la ville, une réflexion sera menée sur

l'aménagement d'une zone verte qui permettra d'animer l'ensemble des voies douces. Monsieur BESSET exprime le fait qu'il s'agisse d'une zone cruciale qui s'intègre dans les orientations budgétaires 2010 par une étude sur ce secteur comme il s'y est engagé par écrit, et qui permettra de définir le positionnement de la passerelle.

Monsieur BLANCHARD souhaite évoquer le fait qu'avait été inscrit à l'ordre du jour d'un précédent Conseil Municipal le rejet du projet de passerelle du Conseil Général. Il ajoute que le sujet d'une étude d'aménagement des berges est tout à fait récent et qu'il n'était pas dans le débat initial sur l'implantation de la passerelle. Monsieur BLANCHARD exprime également le fait que Monsieur BESSET a mal compris la lettre du Président du Conseil Général : en effet, il précise que le Conseil Général a délibéré sur une autorisation de programme de 600 000 euros pour l'installation de la passerelle, et que l'on ne pourra attendre un délai trop important pour une étude fastidieuse et compliquée. Monsieur BLANCHARD évoque le prochain rendez-vous avec Monsieur BESSET durant lequel il serait nécessaire de trancher sur ce projet.

Monsieur BESSET explique qu'il sait très bien lire la lettre du Président du Conseil Général et rappelle à Monsieur BLANCHARD que la lettre est bien plus douce que les propos engagés par ce dernier lors d'un précédent Conseil Municipal : « La passerelle se fera à cet endroit-là ou ne se fera pas ». Monsieur BESSET donne lecture du courrier du Président du Conseil Général qui précise qu'il attendra les conclusions de l'étude avant d'engager toute démarche. Monsieur BLANCHARD précise que même si un délai a été accordé pour une étude, le projet d'emplacement initialement choisi sera maintenu. Il évoque également le fait que c'est à sa demande qu'un délai a été accordé et que sans ça le projet n'aurait pas eu lieu.

Monsieur BESSET précise qu'il n'a jamais été évoqué de rejeter ce projet de passerelle mais qu'un dialogue entre élus est nécessaire afin de déterminer l'emplacement exact. Il ajoute que tous les courriers qu'il a écrits au Président du Conseil Général ont toujours été mis en copie à Monsieur BLANCHARD, et il regrette que les réponses ne soient données que par des fonctionnaires. Monsieur BLANCHARD souligne qu'il a demandé un entretien avec Monsieur BESSET à ce sujet et rappelle par ailleurs que la Municipalité a négocié un chantier d'insertion sans associer l'élu local du Conseil Général qui est un partenaire à 30% de ces projets.

Monsieur BESSET précise à l'Assemblée que la demande de rendez-vous concernait seulement le projet de chantier d'insertion et considère à ce titre que Monsieur BLANCHARD fait bien un lien entre les difficultés de validation du projet d'insertion et le projet de passerelle, ce que ce dernier approuve. Cependant, Monsieur BLANCHARD ne comprend pas pourquoi est proposé un projet de chantier d'insertion sur les voies douces alors que le projet de passerelle est contesté. Monsieur BESSET précise que le Conseil Général ne s'occupe pas des voies douces en agglomération. Il ajoute aussi que l'on parle dans le projet de chantier d'insertion de coulée verte, d'aménagement de sentiers dans la ville, et éventuellement sur les berges. Monsieur BESSET ne peut pas imaginer que ce projet de chantier d'insertion, qui va permettre de créer 15 emplois, soit bloqué par le Conseil Général en raison du lieu d'implantation de la passerelle.

Monsieur HUBERT souhaite revenir sur ce débat en précisant que la moitié des lupoviens ignore le projet de passerelle et qu'il est donc inutile de s'attarder sur ce sujet.

Monsieur BESSET revient sur le projet de voirie du Passage Chevelu et annonce que la proposition faite il y a deux ans par l'ancienne équipe municipale concernant la possibilité d'un tourne à gauche à la sortie du lotissement vient d'être invalidée par le Conseil Général.

Le groupe d'opposition prend la parole pour annoncer ses propositions :

- En matière sportive :
  - rénovation du gymnase Pascal Grousset
  - mise en place d'une politique d'aide au bénévolat et à l'encadrement sportif
  - réalisation de courts de tennis couverts
  - étude en partenariat avec le Syndicat d'un projet de bassin nautique couvert sur la Base
  
- En matière de développement durable :
  - élaboration avec la population d'un agenda 21 local
  - réalisation de sentiers piétons et de voies douces avec accessibilité handicapés, en partenariat avec les projets du Conseil Général et de la Communauté de Communes
  
- En matière de développement économique :
  - accueil de nouvelles entreprises et réalisation de zone d'activités face à la nouvelle gendarmerie
  - maîtrise publique de la zone dite Pouget
  - désenclavement de la zone EDF et la disponibilité pour accueillir une centrale électrique nouvelle
  - partenariat avec EDF pour l'utilisation publique de leur port multimodal
  - numérisation des services municipaux dans le raccordement de la mairie au très haut débit et de la fibre optique
  - défense de la Poste et de l'hôpital public
  
- En matière de démocratie :
  - partage des choix de gestion de la ville avec la population pour avancer à nouveau vers une démocratie participative
  - rétablissement des liens ouverts et constructifs avec la Communauté de Communes, les villes alentours, et le Conseil Général
  
- En matière de culture et de patrimoine :
  - organisation d'un festival musique et poésie dans les jardins de l'Abbatiale
  - action culturelle principalement en direction des familles les moins favorisées
  - premières études pour la réalisation d'une maison de la culture, du patrimoine et du tourisme sur le parvis et au sein de l'ancien bâtiment MIKO
  - équipement audiovisuel et en fibre optique de la salle Art & Culture pour développer une production culturelle innovante
  
- En matière de jeunesse :
  - Mise en place d'un point écoute pour les jeunes lupoviciens afin de les aider dans leurs démarches de formation, d'insertion et d'autonomie
  
- En matière de logements :
  - étude d'un nouveau projet d'habitat mixte en éco quartiers pour connecter le quartier du Haut du Neuillet à celui de la Croix Aude

- En matière de coopération internationale :
  - reprise de la coopération avec la Palestine pour contribuer à la paix au Proche Orient
- En matière de sécurité :
  - développement des moyens du Centre de Première Intervention et son rattachement comme annexe au Centre de Secours de Précý-sur-Oise
- Pour les écoles :
  - projets d'investissement pour développer les nouvelles technologies dans l'éducation avec l'équipement des classes en tableaux numériques et projecteurs audiovisuels
  - aménagement d'un lieu de restauration scolaire adapté aux jeunes enfants
- En matière sociale :
  - solidarité avec toutes les victimes de la crise actuelle
  - tenue des engagements du Maire envers les familles expulsées
  - réalisation du chantier d'insertion vers la réalisation d'une coulée verte partant de l'Abbatiale
- En matière d'urbanisme :
  - aménagement de la gare et de ses abords avec un garage à vélos et un parking aménagé
  - développement des modes de transports en commun
  - soutien actif au Conseil Général pour la réalisation d'une déviation routière

Monsieur BESSET remercie le groupe d'opposition pour ces propositions intéressantes et lui propose de définir les points essentiels qu'il souhaiterait voir inscrits au prochain débat budgétaire. Il explique malgré tout que certaines propositions sont idéologiques, notamment concernant la maîtrise publique de la zone Pouget puisque le terrain a été vendu à LIDL. Il ajoute également que la création d'un agenda 21 n'est plus nécessaire puisque les projets sont déjà en cours de réalisation (développement des déplacements vélos, gestion différenciée du fleurissement).

## 2) Acquisition à titre gratuit de parcelles pour la réalisation d'un trottoir rue Marcel Coëne

Monsieur HARDIVILLEZ explique que le propriétaire des parcelles cadastrées AK 129, 131, 132, 237, 239, 240, 241, 243, 244, 245 et 246, situées rue Marcel Coëne près du passage à niveau n°39, accepte de céder gratuitement à la ville un terrain d'une surface d'environ 70 m<sup>2</sup>, afin de pouvoir réaliser un accès piéton sécurisé au passage à niveau.

Il ajoute que les charges de bornage par le géomètre, les frais d'acte notarial, le déplacement de la clôture et tous les frais annexes seront à la charge de la commune.

Il est proposé au conseil d'accepter cette cession gratuite pour réaliser cet accès piéton, de classer ce terrain dans le domaine public de la commune, de désigner l'étude de Maître Carette et Chambaud pour la rédaction de l'acte et de charger le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer toutes les pièces, y compris l'acte notarié, pour la réalisation de cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

### 3) Demande de subvention à Réseau Ferré de France

Monsieur HARDIVILLEZ explique que compte tenu de sa dangerosité, le passage piéton n°38 débouchant sur la rue de l'Abreuvoir aux Moines, situé sur la ligne de chemin de fer Creil-Persan, a été fermé suite à la délibération n° 2009/11/04 du 30 novembre 2009.

Il explique que ce passage est emprunté par de nombreux habitants pour leur déplacement et aussi par les enfants qui rejoignent un arrêt de bus. La fermeture de ce passage à niveau trouve ses motivations dans la résorption d'un point noir potentiel d'insécurité sur la cohabitation du trafic ferroviaire avec la circulation des piétons.

Afin de compenser cette fermeture et permettre aux riverains d'emprunter en toute sécurité le passage à niveau n°39 situé rue Marcel Coëne, Monsieur HARDIVILLEZ explique qu'il est prévu de réaliser un itinéraire piéton sur trottoir ainsi que son éclairage et l'installation d'équipement de sécurité pour empêcher le stationnement sur ce trottoir.

Monsieur HARDIVILLEZ précise que le coût de ces aménagements s'élève à 50 575,27 € HT. Réseau Ferré de France peut participer à ces travaux à hauteur de 66% pour un montant HT de travaux plafonné à 200 000 €.

Monsieur BLANCHARD souhaite savoir si le passage sera accessible aux handicapés et quel sera le dispositif de sécurité mis en place pour les piétons qui franchiront cet équipement. Monsieur HARDIVILLEZ explique que tous les nouveaux projets seront soumis à la Commission Accessibilité. Monsieur BESSET ajoute que chaque nouveau projet prend en compte l'accessibilité et donne l'exemple de la rue de l'Hôtel Dieu qui est équipée de boules blanches sur les barrières pour les mal voyants.

Madame DEKKER souhaite également savoir si le passage à niveau principal sera également amélioré, notamment en raison du passage de nombreux enfants. Monsieur BESSET explique que le PN37 à côté de la gare a fait l'objectif d'un diagnostic par RFF et que le souhait d'élargir le passage a déjà été évoqué à l'entreprise.

Il est demandé au Conseil d'approuver cette opération et son plan de financement, de solliciter Réseau Ferré de France pour sa participation financière et d'autoriser le Maire à engager toute action nécessaire à la réalisation de cette opération.

Adopté à l'unanimité

### 4) Dénomination d'une voie nouvelle

Monsieur BESSET explique que le programme de logements réalisé par Oise Habitat au lieu dit le Passage Chevelu a nécessité la création d'une voie d'accès.

Afin de mettre à l'honneur Monsieur Romain VERSAVEL pour son implication dans la vie de notre cité, et avec son accord, Monsieur BESSET propose au conseil de nommer cette voie nouvelle impasse « Lombart-Versavel » en précisant que le terrain appartenait à la famille Lombart.

Monsieur BLANCHARD souligne que c'est un choix respectable mais qu'il faudrait également penser à d'autres personnalités de la commune comme Madame Andréa MILON (fondatrice d'une association de personnes âgées), Monsieur Georges BENOIT (1<sup>er</sup> adjoint de Madame CARBON) et Monsieur Jacques DUPUIS (Adjoint et fondateur du CPI de Saint-Leu).

Monsieur BESSET précise qu'il a déjà soumis une proposition à la famille de Madame MILON en nommant l'une des salles de l'espace solidarité à son nom. Il ajoute que la famille semble favorable à cette idée.

Adopté à l'unanimité

5) Avenant à la convention relative aux missions d'inspection en maîtrise d'hygiène et de sécurité du travail

Monsieur EUVERTE explique que par délibération n° 2008/01/01, le conseil a accepté à l'unanimité la convention avec le Centre de Gestion de l'Oise concernant le service de conseil en prévention des risques au travail.

Monsieur EUVERTE précise que le Centre de Gestion propose un avenant modifiant le coût de ce service pour l'exercice 2009 et précise que les tarifs seront revus chaque année par décision de son Conseil d'Administration.

Monsieur BLANCHARD souhaite savoir quelle est l'évolution du coût. Monsieur EUVERTE lui apportera les éléments ultérieurement.

Il est demandé au conseil d'accepter l'avenant à cette convention et de charger le Maire à le signer ainsi que tout nouvel avenant à venir.

Adopté à l'unanimité

6) Questions diverses

Monsieur BLANCHARD souhaite apporter une information concernant les travailleurs sans papiers qui n'ont pas de titre de séjour et qui occupent actuellement des locaux à Creil, dont une personne qui a travaillé 8 ans à Galva 60. Il ajoute que cette personne a consacré du temps à la commune et qu'elle mérite un titre de séjour en tant que salarié.

Monsieur BESSET évoque également cette personne qui a quitté Galva 60 avant sa fermeture en raison d'un accident du travail. Il précise que ce problème est actuellement traité aux Prud'Hommes et qu'il est souhaitable de ne pas intervenir actuellement.

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 23 H 30.

**Le Secrétaire de séance  
Sébastien ROTH**